



Aménagement du Temps de Travail

2^{ème} Réunion

La direction est revenue avec de nouvelles propositions.

Concernant les ponts... pas de changement.

Ascension, du 14 juillet et du 1^{er} novembre, fermeture de l'établissement.

Pour le pont de l'ascension et du 14 juillet (vendredi 27 mai et vendredi 15 juillet), des jours de congés au choix des salariés devront être posés.

Pour le pont du 1^{er} novembre (lundi 31 octobre) positionnement du 20^{ème} CP (15 août)

Concernant les congés d'été

La direction retient notre proposition de positionnement de 4 semaines consécutives par roulement entre les semaines 30 à 34.

L'équipe en poste du matin la semaine 29 partirait en congé le 22 juillet et celle en poste du soir partirait le 29 juillet.

Elle propose que la première équipe qui devrait reprendre le lundi 22 août ne le fasse pas en poste du soir mais du matin et qu'elle travaille 5 jours au lieu de 4 prévus cette semaine là (travail le vendredi en heures supplémentaires obligatoires).

Sur ce point, nous sommes satisfaits que la direction vienne sur notre proposition mais nous demandons à ce que le vendredi supplémentaire pour la première équipe ne soit pas en heures sup obligatoires mais sur volontariat.

Concernant les services annexes (en particulier le service PTS, maintenance)

Nous avons demandé à ce que les dispositions de l'accord soient les mêmes que celles de l'année dernière, à savoir :

3.1.9. Services particuliers fermeture d'Aout

Les services qui ne peuvent pas respecter la règle générale en raison de leur activité propre sont

- Pour les travaux : Services techniques (maintenance – PTS)
- Pour les travaux de clôture comptable : Département Finance, Service AMO
- Les pompiers (horaires spécifiques)
- Pour le service prototype : secteur des bancs d'essais.
- Pour la qualité : laboratoire et COP

Pour ces secteurs, une planification de la prise de congé devra être effectuée sur la période allant du 1^{er} mai au 31 octobre, en tenant compte de la situation de famille des bénéficiaires, notamment des possibilités de congé du conjoint ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité et de leur ancienneté.

Dans ces cas-là, ainsi que pour ceux qui participent au redémarrage anticipé, Les jours non pris en août devront l'être avant le 31 octobre.

Les CP éventuellement restant, *après prise en compte des jours nécessaires pour la 5^{ème} semaine*, pourront être pris individuellement lorsque le compteur affiche moins de 5 jours.

Sur ce point, la direction ne veut pas évoluer et reste sur sa proposition de positionner par roulement les 3 semaines de congés entre 15 juin et le 15 septembre (avec 60% de présence minimum).

Avec dans un premier temps, les salariés pourront faire part de leur choix de positionnement de congés. Passé une date (à déterminer), la direction positionnera à sa guise, comme le prévoit la loi, ces 3 semaines de CP.

Concernant les CP de fin d'année (5^{ème} semaine).

- Du 23 décembre en fin de poste avec reprise le 3 janvier.
- **Pour le VSD, nous demandons à ce que les dispositions des accords de 2011, 2016 (entre autres) s'appliquent à savoir :**
 - 1 CP le 23/12
 - 2 CP le 24/12
 - Férié le 25/12
 - Récup lendemain de Noël le 30/12
 - 2 CP le 31/12
 - Férié le 01/01
 - Reprise le 6/01

Pour FO, il reste à régler le point concernant les services PTS/Maintenance sur lequel nous sommes en désaccord avec la direction.

Nous espérons la situation évoluera favorablement lors de la prochaine réunion qui aura lieu le mardi 1^{er} février à 9h.